

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 18 NOVEMBRE 2019 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-dix-neuf, le dix-huit novembre, à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le douze novembre deux-mille-dix-neuf par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 12 novembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 47

Étaient présents (31) : Jacques ALBERTEAU – Anthony BONNET – Jérôme BOSSARD – Lionel BOSSIS – Jean-Michel BRÉGEON – Francis BRETON – Guylaine BROHAN – Joël CAILLAUD – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Jean-Paul DENIAUD – Béatrice DOUILLARD – Véronique DUGAST – Claude DURAND – Martine FAUCHARD – Bruno GABORIAU – Luc GIRARD – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Marie-Thérèse GRIFFON – Arlette GUIMBRETIERE – Eric HERVOUET – Anne-Marie JOUSSEAUME – Florent LIMOUZIN – Angéline MAINDRON – Michaël ORIEUX – Sylvie RASSINOUX – Isabelle RIVIERE – Richard ROGER – Daniel ROUSSEAU – Philippe SABLÉREAU

Étaient représentés (9) :

Claude BOISSELEAU a donné pouvoir à Isabelle RIVIERE
André BOUDAUD a donné pouvoir à Marie-Thérèse GRIFFON
Yvan BROUSSEAU a donné pouvoir à Antoine CHÉREAU
Michelle CHAMPAIN a donné pouvoir à Anthony BONNET
Corinne FERRÉ a donné pouvoir à Damien GRASSET
Aleksandra KUJALOWICZ a donné pouvoir à Florent LIMOUZIN
Nicole NERRIERE a donné pouvoir à Michaël ORIEUX
Marc PRÉAULT a donné pouvoir à Anne-Marie JOUSSEAUME
Catherine ROBIN a donné pouvoir à Philippe SABLÉREAU

Étaient absents excusés (3) : Hubert DELHOMMEAU – Michel LAÏDI – Michelle RINEAU

Étaient absents (4) : Mélanie GUICHAOUA – Patrick MÉRIEU – Mathias PICHAUD – Nathalie SECHER

Secrétaire de séance : Angéline MAINDRON

Assistaient également à la réunion :

Stéphanie BAFFOU, Directrice Générale des Services – Louis DERVÉ, Directeur de cabinet

Délibération N°DELTDMC_19_168

Plan Climat Air-Energie Territorial de Terres de Montaigu – Définition des modalités de communication et de concertation

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'article 188 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 confie l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) aux EPCI de plus de 20 000 habitants, qui sont ainsi les coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire.

Le PCAET est un document qui nécessite réglementairement une communication et une concertation avec les habitants, les acteurs locaux et les partenaires.

Par délibération du 19 février 2018, le conseil communautaire avait approuvé le lancement de l'élaboration de ce Plan Climat-Air-Energie Territorial et cette décision avait été notifiée aux personnes publiques concernées. Cette même délibération disposait notamment que « Les modalités de concertation élargies seraient déterminées au cours de la procédure et feraient l'objet d'une seconde délibération en Conseil communautaire ».

Les acteurs concernés au regard des thématiques qui se rapportent aux sujets Climat-Air-Energie sont nombreux et par ailleurs, des partenaires institutionnels sont à associer aux processus de réflexions.

Les objectifs de la concertation sont de permettre, tout au long de l'élaboration du projet de PCAET et ce jusqu'à son approbation par le conseil communautaire :

- D'avoir accès à l'information,
- De partager le diagnostic du territoire,
- De s'approprier au mieux le projet de territoire,
- D'être sensibilisé aux enjeux et à leur prise en compte par le projet,
- De formuler des observations et propositions,
- D'utiliser à terme et comme il convient ce document réglementaire, et de suivre son évolution

Pour cela, les modalités suivantes sont proposées :

- L'organisation d'un évènement grand public le 13 décembre 2019 pour partager le diagnostic du PCAET, ce rendez-vous constituant également le démarrage de la concertation
- L'organisation d'évènement grand public lors des phases importantes d'élaboration du PCAET
- La mise en place d'un outil de consultation publique sur le site internet de Terres de Montaigu
- L'organisation d'ateliers thématiques en présence d'acteurs locaux, des autorités compétentes et des partenaires
- La mise à disposition, tout au long du processus, d'éléments d'information sur le site internet de Terres de Montaigu, complétée le cas échéant par des communications sur d'autres supports

Le conseil est invité à décider des modalités de communication et de concertation élargie qui pourront être appliquées au cours du processus d'élaboration du PCAET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-34,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu le Code de l'Energie,
Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et son article n°188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires »
Vu le décret du n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au contenu, au mode d'élaboration et de publicité des plans climat-air-énergie territoriaux,
Vu l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial,
Vu la délibération du 19 février 2018 du Conseil communautaire relatif au lancement de l'élaboration du PCAET,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les modalités de communication et de concertation élargie telles que définies ci-dessus.

Fait à Montaigu-Vendée, le 18 novembre 2019

Le Président,
Antoine CHÉREAU

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture le
et de son affichage le*

22 NOV. 2019

22 NOV. 2019

*La présente délibération peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS 24111 -
44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux
mois à compter de sa publication et/ou
notification*

Signé par : Antoine Chereau
Date : 22/11/2019
Qualité : Président de la CC Terres
de Montaigu